

République Française**SAINT-DIONISY****DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****N°01/2024****Séance du 8 janvier 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, et le huit janvier à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 03 janvier 2024, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur GREGOIRE Jean-Christophe, Maire.

Présents : Monsieur GREGOIRE Maire, M. CHARRIERE, Mme FAUQUET, M. QUENTIN, Mme BOUCHOT, M. MONTILLET, M. ESTRADE, Mme CAMBET PETIT-JEAN, Mme ZAJDNER, Mme ORAND-GABRIEL,

Absents excusés : M. FARGES (donne pouvoir à M. CHARRIERE), Mme MANE (donne pouvoir à Mme FAUQUET), Mme LIRON, M. JURADO

Absent non excusé :

Secrétaire : M. MONTILLET

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15
Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 10
Nombre de procuration : 02

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU SMEG

Rapporteur : François CHARRIERE

Il est nécessaire de diminuer notre consommation énergétique et dans un souci de protection de l'environnement, une modernisation du parc de l'éclairage public est prévue sur 4 années avec pour objectif le remplacement de la totalité des lampes par des Leds.

Pour 2024, il est prévu de remplacer 62 points lumineux (Chemin de Langlade, Rue de la Cadelle, Chemin des Espesses, Rue du Chêne vert, Rue des Acacias, Chemin des Vaoures, Rue de l'Antenne, le foyer, Route de Nîmes, Rue du Viel Four, Place de l'Horloge, Impasse du Clos du figuier).

Le plan de financement se tiendra comme suit :

Désignation	Coût total HT	%
Etat – fonds verts	9 523,50	30
Commune	7 936,25	25
SMEG	7 936,25	25
CNAM	6349,00	20

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver le dossier établi pour une dépense de 31 745,00 € pour la rénovation de l'éclairage public,

Envoyé en préfecture le 12/01/2024

Reçu en préfecture le 12/01/2024

Publié le

ID : 030-213002496-20240108-DEL01_2024-DE

- De charger Monsieur le Maire d'adresser une demande de subvention au Syndicat Mixte d'Electricité du Gard pour l'année 2024, accompagnée des pièces nécessaires,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les différentes demandes d'inscriptions et d'inscrire les crédits nécessaires au budget.

Le Conseil Municipal, ouïe cet exposé et après en avoir délibéré par 12 voix pour approuve à l'unanimité la proposition susmentionnée.



Fait à Saint-Dionisy, le 8 janvier 2024
Le Maire,
Jean-Christophe GREGOIRE